

— Il est inadmissible que M. P. S. Murphy ait fait confiance à Mgr de Sherbrooke des méfaits supposés du cher frère Provincial pour que Sa Grandeur gardât sur ce un silence absolu ; mais, au contraire, pour qu'Elle dénonçât le coupable à la vindicte de tout l'Episcopat de la Province.

— Ce n'est pas un seul Evêque qui est informé de ces méfaits, mais trois : Mgr de Sherbrooke qui demande la prison pour le coupable, Mgr de Montréal qui plaide indulgence et un troisième Evêque qui renverrait tous les Frères de son diocèse s'il pouvait les remplacer. C'est presque la moitié de l'Episcopat de la Province.

— L'intervention de l'Evêque a été encore invoquée devant la Commission royale. Là, ce qui est très-grave, M. P. S. Murphy a déclaré, sous la foi du serment, le fait qu'il nie aujourd'hui devant votre Comité. " Il dit que le Frère Réticius, provincial des Frères, avait publié des correspondances dans les journaux accusant les Commissaires de négligence coupable surtout en rapport avec l'école Ste-Brigide.

Le témoin, pour expliquer la conduite de la Commission à l'égard de cette école et des accusations du frère Réticius, rapporte une conversation qu'il aurait eue à une des assemblées du Conseil de l'Instruction Publique, à Québec, avec l'un des Evêques. Pendant cette conversation, cet Evêque a dit qu'il croyait que les accusations du frère Réticius n'étaient pas fondées et que la Commission aurait eu raison de poursuivre le frère Réticius pour diffamation et de le poursuivre en même temps au civil." (1)

Notre cher frère Provincial écrivit alors à M. le Président de la Commission royale le priant de lui communiquer le texte de la déposition de M. P. S. Murphy. Cette lettre fit comprendre au témoin calomniateur dans quelle impasse il s'était imprudemment engagé ; il voulut biffer la partie compromettante de son témoignage, ce à quoi s'opposèrent énergiquement plusieurs personnes. Le *Monde* et l'*Etendard* relatent cet incident en ces termes : " M. Davidson, qui occupait le fauteuil, annonça qu'il avait reçu une lettre du Frère Réticius où celui-ci proteste contre certaines parties du témoignage de M. P. S. Murphy. Le Frère Réticius mentionne surtout la partie du témoignage où M. Murphy parle des conversations qu'il aurait eues avec les Frères au sujet des écoles : il demande en même temps qu'on lui fasse parvenir une copie de cette déposition.

M. Davidson dit que *M. Murphy* avait demandé à biffer les parties de son témoignage où il parle de sa conversation avec l'Evêque.

M. Monk, avocat de la Commission, proteste contre les termes de la lettre du frère Réticius." (2)

(1) *Monde*, 17 février 1883 ; — *Etendard*, 17 février 1883.

(2) *Monde*, 21 février 1883.